

Aide à la licence sportive ou loisirs 2023-2024 **pour les 15 mois à 18 ans**

Afin d'encourager et de permettre la pratique d'un sport ou d'une activité de loisir, le Centre Communal d'Action Sociale propose un soutien financier. Le montant de l'aide est de 10 euros.

Les conditions d'attributions sont :

- avoir entre 15 mois et 18 ans,
- être domicilié sur la commune de Lunery,
- être inscrit à un club ou une association Lunéroise.

Pièces à fournir à l'association :

- un justificatif de domicile du responsable légal du jeune bénéficiaire datant de moins de 3 mois,
- une copie de la pièce d'identité ou du livret de famille du jeune bénéficiaire,
- un formulaire Mairie à remplir (fourni par le club).

L'aide peut être accordée à plusieurs enfants d'un même foyer dès l'instant où chaque enfant dispose d'un justificatif d'adhésion annuelle à une association ou club de la commune.

